

DECISION DU PRESIDENT N°09/24

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération du 9 Septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : La mise en œuvre du Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET) pour le bâtiment situé au 235 Rue de Lisbonne actuellement loué à la société ACTEMIUM, sera confiée à :

ACCEO Wambrechies
Parc d'activité du Moulin n°132
Allée Hélène Boucher
59118 WAMBRECHIES

Pour des montants forfaitaires uniques de :

- 1 565€ HT pour la mise en place de la plateforme PANDORA ENERGIE
- 14 765€ HT pour l'élaboration du Schéma Directeur Décret Tertiaire & publication du dossier technique de modulation

Et des montants annuels (pour une durée de 3 ans) de :

- 358€ HT pour la souscription à la plateforme PANDORA ENNERGIE
- 2 170€ HT pour l'Energie Management & la Mise à jour du Schéma Directeur Décret Tertiaire

Article 2 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 26 Mars 2024

Le Président,
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUHCINSKI

Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :